

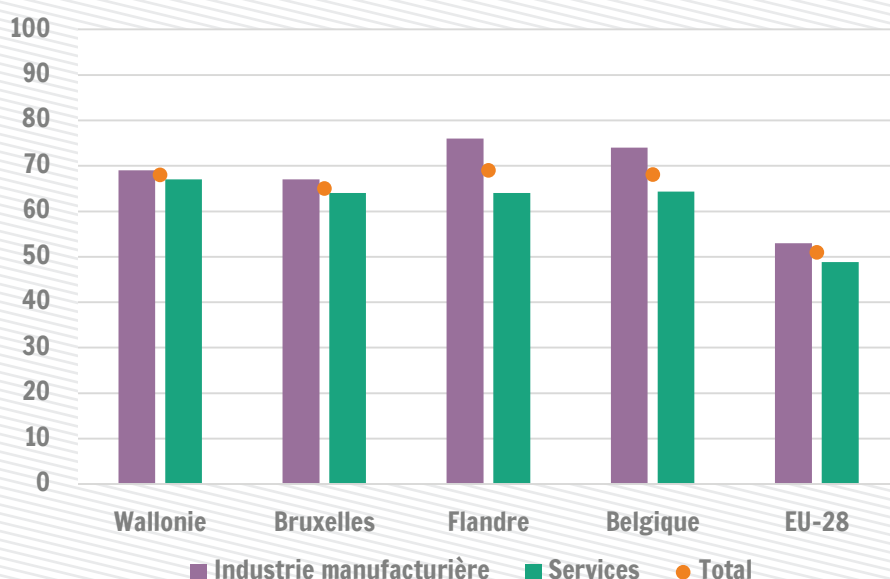
Entreprises innovantes

en % du nombre total d'entreprises

68%

Selon l'enquête CIS 2016, la proportion d'entreprises innovantes s'élève à 68 % en Wallonie

Entreprises innovantes par secteur, 2014-2016 (en % du nombre total d'entreprises dans chaque secteur)



Sources : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2016

Sur la base de l'enquête européenne concernant l'innovation des entreprises (enquête CIS), le pourcentage d'entreprises ayant poursuivi des activités d'innovation, en Wallonie, entre 2014 et 2016 s'élève à 68 %. Parmi ces entreprises qui innovent, 21 % mènent des activités d'innovation dites technologiques (innovation de produit ou de procédé), 6 % procèdent à des activités innovantes en matière d'organisation ou de marketing (innovation dite non technologique) et 41 % combinent des innovations technologiques et non technologiques.

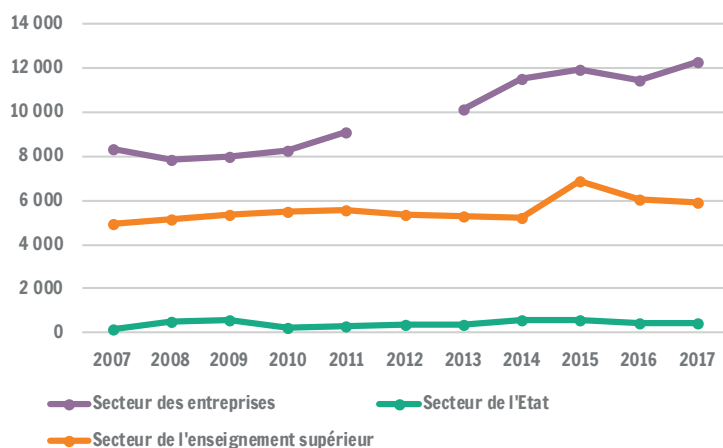
La proportion d'entreprises innovantes en Wallonie est identique à celle observée en moyenne en Belgique (68 % en moyenne en Belgique). Des différences s'observent toutefois à l'échelle sectorielle. Dans l'industrie manufacturière, le taux wallon d'entreprises innovantes est moins élevé que le taux moyen belge (69 % en Wallonie contre 74 % en Belgique), alors que dans le secteur des services le taux wallon est supérieur au taux moyen belge (67 % en Wallonie contre 64 % en Belgique).

La Wallonie présente par contre un taux d'entreprises innovantes supérieur à celui de la moyenne des Etats membres de l'Union européenne (51 % d'entreprises innovantes en moyenne dans l'Union européenne).

La proportion d'entreprises innovantes varie en fonction de la taille des entreprises. Le poids des petites entreprises innovantes (entre 10 et 49 travailleurs) est de 64 % en Wallonie, celui des moyennes entreprises (entre 50 et 249 travailleurs) est de 80 % et celui des grandes entreprises (250 travailleurs et plus) grimpe à 89 %.

Personnel de R&D en % de l'emploi total

Évolution du personnel de R&D (en ETP) en Wallonie entre 2007 et 2017



Le personnel de R&D du secteur des entreprises s'inscrit sur une tendance à la hausse depuis 2007 et compte dorénavant un peu plus de 12 000 ETP. Le personnel de R&D dans l'enseignement supérieur, quant à lui, a augmenté d'environ 1 000 ETP en dix ans, se stabilisant à environ 6 000 ETP en 2017. Dans le secteur public, le personnel de R&D, relativement moins nombreux, est de l'ordre de 400 ETP en 2017.

Sources : Commission de coopération fédérale - Groupe de concertation GFS/STAT ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le personnel de R&D comprend l'ensemble des personnes qui participent aux activités de R&D mais aussi celles qui fournissent des services directement liés aux activités de R&D : responsables de R&D, gestionnaires, techniciens et personnel de soutien. Sur la base de cette définition, le personnel de R&D est composé (1) de scientifiques et d'ingénieurs hautement qualifiés (chercheurs), (2) de spécialistes dotés d'un niveau élevé d'expérience et de formation techniques (techniciens et personnel assimilé) et (3) des travailleurs, qualifiés ou non, ainsi que du personnel de secrétariat ou de bureau participant à l'exécution des projets de R&D (personnel d'appui).

Les séries de données relatives au personnel de R&D sont exprimées ici en équivalent temps plein (ETP) et rapportées à l'emploi total (comptes nationaux). L'ETP du personnel de R&D est défini par le nombre d'heures de travail réellement consacrées à la R&D au cours d'une année, rapporté au nombre total d'heures qu'une personne ou un groupe de personnes est censé travailler au cours de l'année.

Pertinence et limites

L'établissement des statistiques de R&D s'appuie sur les recommandations méthodologiques internationales du *Manuel de Frascati* et fait l'objet d'un accord de coopération entre l'Autorité fédérale (SPP Politique scientifique fédérale), les Régions et les Communautés. En l'occurrence, les données de R&D sont collectées par les différents pouvoirs publics compétents et transformées en statistiques, en commun accord au sein de la Commission de coopération fédérale en matière de statistiques de R&D (CFS/STAT).

La collecte de données de R&D s'opère via une enquête bisannuelle rétrospective auprès de toutes les organisations de recherche qui exécutent des activités de R&D. Les organismes qui exécutent de la R&D sont rassemblés en quatre secteurs institutionnels : (1) les entreprises (y compris les ISBL au service des entreprises), (2) l'enseignement supérieur, (3) l'Etat et (4) les institutions sans but lucratif (ISBL) (au service du grand public (ménages)). Pour le secteur des entreprises, l'enquête vise toutes les entreprises dont il est connu ou supposé qu'elles exécutent de la R&D, de manière permanente ou ponctuelle et est échantillonnée pour le reste de la population des entreprises.

Pour en savoir plus :

Indicateurs relatifs au système d'innovation de la Belgique et de ses Régions : <http://www.innovationdata.be>
Manuel de Frascati, 2015 (7e édition) : <http://oecd.org/fr/publications/manuel-de-frascati-2015-9789264257252-fr.htm>

Personne de contact : Virginie Louis (v.louis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2021